



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HËSSE	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMMENT.

OBJET : ENVIRONNEMENT

Adhésion du Syndicat Mixte du Dijonnais au Syndicat Mixte de la Tille Profonde

Par délibération du 19 décembre 2008, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Dijonnais a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de la Tille Profonde créé en 1985.

Les compétences du Syndicat Mixte de la Tille Profonde sont les suivantes :

- estimer les ressources en eau du secteur et donc les possibilités de prélèvement,
- mesurer la sensibilité de la nappe aux pollutions,
- proposer et s'il y a lieu promouvoir les mesures nécessaires à la conservation et à la préservation de la qualité des eaux,
- étudier la répartition de ces ressources naturelles entre les diverses collectivités et usagers publics et privés,
- participer dans ce but :
 - à l'élaboration des documents d'urbanisme qui recouvrent l'aire de la nappe ou le territoire des communes qu'elle alimente,
 - à l'instruction de tout projet susceptible d'avoir une influence sur la qualité de la nappe.

L'adhésion du Syndicat Mixte du Dijonnais se justifie car :

- le captage de Couternon est dans le périmètre de ce syndicat qui assure notamment le suivi de la pollution azotée,
- les syndicats d'alimentation en eau ou collectivité (Genlis), membres de ce syndicat sont ou peuvent être clients du SMD pour leurs besoins en approvisionnement,
- une partie du périmètre de ce syndicat se situe dans le périmètre du Scot,
- le plan épandage des boues de la station d'épuration de Chevigny (gérée par le SMD) se situe dans le périmètre de ce syndicat.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte du Dijonnais sollicite l'approbation des membres adhérents.

LE COMITÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'adhésion du Syndicat Mixte du Dijonnais au Syndicat Mixte de la Tille Profonde,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier.

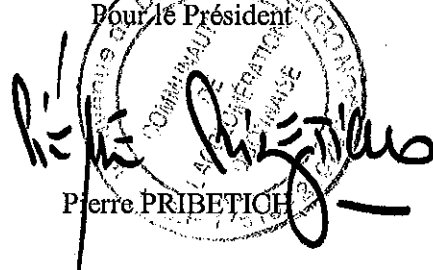
Convocation envoyée le 7 mai 2009

Publié le 15 MAI 2009

Déposé en Préfecture le

Pour extrait conforme,

Le Président
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009

